



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2014

M. le Maire précise qu'une augmentation des impôts est également à prévoir. Il explique que peu à peu les communes commencent à s'asphyxier,

Elles doivent opter soit pour une diminution des investissements (avec des répercussions sur le BTP), une baisse des prestations de Service Public ou une augmentation des impôts.

M. le Maire diminue les investissements pour le parking du centre-ville en investissant 200 000 € supplémentaires pour la salle des sports alors que la réfection de celle-ci, suite aux intempéries, est entièrement prise en charge par les assurances (voir la VDN du 27 novembre 2014).

Il ajoute que si des solutions d'économies ne sont pas trouvées, le sous-préfet peut mettre en place une mise sous tutelle qui entrainerait une hausse des impôts en adéquation avec le déficit.

La hausse du franc suisse va faire flamber les taux d'intérêt à Petite-Forêt, qui vont tout simplement doubler.

Avec la flambée du cours du franc suisse, l'inquiétude a gagné les rangs des collectivités ayant souscrit des emprunts « toxiques » dont le taux est indexé sur la parité entre l'euro et la monnaie helvétique. « Les collectivités qui ont des prêts assis sur la parité euro/franc suisse voient les taux s'envoler et se retrouvent en difficulté », a expliqué le président de l'association de collectivités Acteurs publics contre les emprunts toxiques (Apcet), Christophe Greffet, par ailleurs vice-président du conseil général de l'Ain.

Depuis le début j'ai attiré l'attention sur le fait que Petite-Forêt avait des emprunts toxiques pour lesquels les contrats de prêts n'avaient pas de T.E.G fixe. Pour ne pas m'avoir écouté, la totalité des membres du conseil municipal est responsable, étant donné que les taux d'intérêt vont doubler, de la mise probable sous tutelle de la commune.

Que soient Saint-Saulve et même Saint-Amand, ainsi que beaucoup d'autres, elles n'ont pas hésité à attaquer les banques !!!

À suivre.....